



ACTION FOR AFRICA
NON PROFIT ORGANISATION

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT COLLECTIF ET INSTITUTIONNELLE DE L'ORGANISATION

PUBLICATION | Mercredi, 20 Octobre 2022

PRÉAMBULE

Déclare par la présente l'engagement collectif et institutionnel de l'organisation à respecter les principes fondamentaux suivants dans le cadre de l'ensemble de ses activités, projets et partenariats :

1. CONFORMITÉ LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

L'ONG Action For Africa s'engage à mener toutes ses interventions en stricte conformité avec les lois, décrets et réglementations en vigueur dans ses pays d'implantation et d'action. L'organisation s'engage à maintenir à jour son statut légal auprès des autorités compétentes.

2. GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE FINANCIÈRE

- Action For Africa s'engage à garantir une gestion transparente, intègre et responsable de l'ensemble des ressources financières, matérielles et humaines qui lui sont allouées.
- Action For Africa s'engage à utiliser l'intégralité des ressources financières et matérielles exclusivement pour la réalisation des objectifs humanitaires et sociaux de l'ONG.
- Action For Africa applique une politique de tolérance zéro envers la fraude, la corruption, le détournement de fonds ou le blanchiment d'argent. Des rapports d'activités et financiers seront régulièrement produits et soumis aux autorités compétentes et aux partenaires financiers.

3. ÉTHIQUE INTERNATIONALE ET NON-DISCRIMINATION

Conformément à sa charte, l'ONG Action For Africa déploie ses actions humanitaires et de développement sans aucune discrimination basée sur la race, le genre, la religion, l'appartenance politique ou l'origine ethnique. La dignité et les droits fondamentaux de chaque bénéficiaire sont placés au centre de nos priorités.

4. ADAPTER NOTRE ACTION HUMANITAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

- Intégrer une analyse des risques climatiques et environnementaux dans l'ensemble de nos actions et favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention, mitigation et d'adaptation lorsque c'est pertinent.
- Réduire les impacts négatifs et favoriser les actions humanitaires et de développement ayant un impact positif sur l'environnement et le climat.
- Développer et faire appel à des expertises locales
- Contribuer aux projets de développement des autres partenaires du secteur.

5. COLLABORATION ET RESPONSABILISATION

Action For Africa s'engage à travailler en étroite collaboration avec les communautés locales, les autorités étatiques, ainsi que les partenaires au développement, afin de garantir l'efficacité, la durabilité et l'impact positif de ses projets sur le continent africain.

6. PROTECTION ET CODE DE CONDUITE

L'organisation s'engage à faire respecter par l'ensemble de son personnel, de ses bénévoles et de ses consultants, un code de conduite strict incluant la protection des personnes vulnérables et la prévention de l'exploitation ou des abus sexuels.

Cette déclaration institutionnelle est faite de bonne foi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abidjan, le 18 octobre 2022

Représentée légalement par son Président et

Directeur Exécutif.

KOFFI Yannick



ACTION FOR AFRICA
06 BPM 4359 Abidjan 06
Tél : +225 05 44 47 51 16
Email: contact@actionforafrica.org